



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRDOA



RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

Publication du 12 février 2026

Table des matières

Préambule	3
1 – Les opérations de récolement des dépôts.....	5
1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....	5
1.2 Les résultats des récolements	7
1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires.....	7
1.4 La régularisation des « sous-dépôts »	8
2 – Le post-récolement des dépôts	9
2.1 Les suites réservées aux biens recherchés	9
2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....	9
2.3 Plaintes	10
2.4 Titres de perception.....	11
2.5 Classements	11
Conclusion.....	12
Annexe 1 : textes de références	13
Annexe 2 : lexique.....	13
Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement	14
Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait ou devant faire l'objet d'un dépôt de plainte.....	15
Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....	16

Illustration de la couverture : le musée Joseph Denais à Beaufort-en-Vallée (ici la salle Égypte), aujourd'hui Beaufort-en-Anjou, bénéficie de 949 dépôts, issus des collections de la manufacture de Sèvres et des musées de Cluny, Guimet, du Louvre (notamment du département des antiquités égyptiennes) et d'Orsay © Bruno Rousseau – Conservation du patrimoine, département de Maine-et-Loire /Musée Joseph Denais de Beaufort-en-Vallée

Préambule

La commission de récolelement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), présidée par une magistrate, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, est chargée de définir la méthodologie du récolelement général des dépôts d'œuvres d'art de l'État et d'en piloter les opérations. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « exécutent les opérations de récolelement selon les directives et sous le contrôle de la commission ».

Les œuvres d'art de l'État sont :

- **inaliénables** (art. L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : elles ne peuvent être ni vendues, ni cédées ;
- **imprescriptibles** (art. L. 3111-1 du CG3P) : leur utilisation prolongée n'ouvre aucun droit de propriété. En cas de disparition, elles sont recherchées et peuvent être récupérées, sans limite de temps, auprès de leur détenteur ;

La CRDOA veille à ce que, lorsqu'elles sont déposées, ces œuvres soient dûment récolées, c'est-à-dire que soit régulièrement organisé un contrôle de leur présence et leur état. Ses rapports sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolelement et post-récolelement afférentes. Les chiffres présentés sont issus des rapports de récolelement des déposants. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolelement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission.

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolelement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolelements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département du Maine-et-Loire, les déposants concernés sont :

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public du ministère chargé de la culture. Héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, ses trois grandes missions sont la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Un service d'inventaire et de récolelement des œuvres d'art, créé en 2005, comprend cinq agents.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est un établissement public du ministère de la culture. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines des arts visuels. Il concourt à l'enrichissement et à la valorisation de la collection de l'État composée depuis 1791 par des acquisitions et commandes d'œuvres principalement d'artistes vivants et en assure la conservation et la diffusion. Il comprend un service du récolelement composé de huit agents qui assure le récolelement de la collection du Cnap, le suivi administratif et scientifique des dépôts et une mission de recherches documentaires.

La manufacture nationale de Sèvres est depuis le 1^{er} janvier 2025 réunie avec le musée national de la céramique à Sèvres, le musée national Adrien Dubouché à Limoges et le Mobilier national, au sein de l'établissement public Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier national. La manufacture a pour

¹ Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolelement, post-récolelement... : cf. Lexique en [annexe 2](#).

mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Les deux musées restent placés sous la tutelle du service des musées de France. Le service des collections de la manufacture comprend quatre agents dont deux chargés du récolement.

Le Mobilier national, établissement public du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission de contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au président de la République et au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'État. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Neuf inspecteurs et deux chargées d'études sont affectés au récolement.

Les musées nationaux du ministère de la culture, placés sous la tutelle du service des musées de France (SMF). Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et il est en charge de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Le département du Maine-et-Loire bénéficie de dépôts du musée des arts asiatiques Guimet, du musée des arts décoratifs, du musée de la céramique à Sèvres, du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, du musée du Louvre, du musée du Moyen Age – thermes et hôtel de Cluny, du musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges Pompidou), du musée du Quai Branly, du musée Rodin, du musée d'Orsay et du musée des châteaux de Versailles et Trianon.

Les musées du ministère des armées sont placés sous la tutelle de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA). Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans leurs domaines respectifs. Chaque établissement est doté d'un agent dédié au récolement. Le département du Maine-et-Loire bénéficie de dépôts du musée de l'armée.

1 – Les opérations de récolelement des dépôts

Le récolelement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolelements (œuvres récolées, localisées, recherchées) et les suites envisagées pour les œuvres recherchées (classement, plainte, titre de perception, etc.).

Le récolelement s'inscrit dans la politique publique de conservation du patrimoine de l'État. Il permet de réagir en cas de disparition d'une œuvre par un dépôt de plainte, de repérer les œuvres nécessitant une restauration et d'y procéder, de vérifier les conditions de conservation, de régulariser les sous-dépôts ou encore d'actualiser par avenir, le cas échéant, les conventions obsolètes. C'est aussi une opportunité de dialogue entre déposant et dépositaire afin d'arrêter une stratégie de dépôts : restitutions, nouveaux dépôts, transferts, etc.

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans (y compris les musées relevant du ministère des armées). Les manufactures nationales sont également tenues d'effectuer un récolelement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les dix ans, avec pour le Mobilier national indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap doit examiner tous les dix ans « l'état de conservation de ces œuvres et objets d'art » en dépôt (article D. 113-2 et D. 113-10 du code du patrimoine).

Le récolelement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolelement qui sont exploités ci-après.

1.1 L'état d'avancement du récolelement des dépôts

2 706 œuvres d'art de l'État ont été déposées depuis plus de 10 ans dans le département du Maine-et-Loire². Les dépôts plus récents ne sont pas pris en compte car non soumis à l'obligation de récolelement.

Déposant	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolelement
Centre des monuments nationaux	563	563	-	100 %
Centre national des arts plastiques	387	385	2	99,5 %
Manufactures nationales				
dont Manufacture de Sèvres	143	143	-	100 %
dont Mobilier national	14	14	-	100 %
Musée de l'armée	319	319	-	100 %
Musées du ministère de la culture	1 280	1 279	1	99,9 %
TOTAL	2 706	2 703	3	99,9 %

Source : rapports de récolelement des déposants

Le détail des récolelements figure en [annexe 5](#).

² Sous réserve de l'exploitation complète des archives qui peut révéler des dépôts supplémentaires.

Le taux de récolelement pour le département du Maine-et-Loire (99,9 %) est supérieur à la moyenne des 91 départements déjà étudiés par la CRDOA (88,84 %)³.

Ce taux signifie que 99,9 % des dépôts consentis dans le département du Maine-et-Loire ont été récolés au moins une fois. Toutefois, les fréquences de récolelement ne sont pas toutes satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux déposants : en effet, sur les 117 récolelements recensés pour ce département, 37 sont antérieurs à 2015 (soit 29 % des dépôts) et auraient dû être effectués à nouveau.

En ne considérant que les récolelements effectués au cours des dix dernières années, le taux de récolelement réel pour le département du Maine-et-Loire est donc de 71 %.

Le Centre des monuments nationaux a récolé l'ensemble de ses dépôts en 2016.

Le Cnap a achevé le récolelement de ses dépôts en 2022 grâce au récolelement à distance de ses biens déposés dans les petites communes. Cependant, les premiers récolelements dans les grandes villes, datant de 2005, sont aujourd'hui trop anciens et doivent être renouvelés.

D'une manière générale, pour l'ensemble de ses dépôts, les difficultés auxquelles est confronté le Cnap dans cet exercice de récolelement sont « *l'ancienneté d'une majorité des dépôts, l'état lacunaire des inventaires et des registres de dépôt, associés à l'extrême dispersion des œuvres tant sur le territoire national qu'à l'étranger* »⁴. Ces éléments contribuent à allonger le temps nécessaire au récolelement des dépôts du Cnap.

La manufacture de Sèvres a récolé tous ses dépôts à Angers et Saumur en 2022, mais doit à nouveau récoler les 102 biens déposés au musée Joseph Denais à Beaufort-en-Anjou, récolés en 2007.

Le Mobilier national a récolé ses dépôts à la mairie de Longué-Jumelles en 2023 mais doit renouveler le récolelement de la mairie de Cholet qui remonte à 2004 : le nouveau récolelement est programmé pour 2027.

Le musée de l'armée a récolé le musée du génie à Angers en 2016 mais doit renouveler le récolelement de trois lieux de dépôts à Saumur : château-musée, musée des blindés et musée de la cavalerie, récolés en 2015.

Les musées nationaux placés sous la tutelle du service des musées de France ont récolé 585 dépôts à bonne date, doivent renouveler le récolelement de 836 dépôts, et récoler pour la première fois 1 dépôt.

Afin de favoriser l'avancement du récolelement, la CRDOA préconise la logique du mandat : le déposant qui organise une mission de récolelement *in situ* en profite pour récoler, pour le compte des autres déposants, ce qui peut raisonnablement l'être.

Pour structurer cette démarche de coordination, la CRDOA met désormais à disposition des déposants un espace collaboratif disponible sur la plateforme interministérielle Résana. Ils peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à communiquer au déposant récoleur leurs listes de biens à récoler.

Certes, le coût d'une opération de récolelement ne permet pas à un ou une équipe de récoleurs de diligenter des opérations pour l'ensemble des dépôts de la ville ou du département concernés. C'est pourquoi, à chaque annonce de récolelement publiée dans l'espace collaboratif, la CRDOA effectue un travail d'analyse pour proposer au déposant qui se déplace les dépôts qu'il serait possiblement raisonnable de récolter : ni trop nombreux, ni trop spécifiques.

³ Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpL>

⁴ Rapport d'activité 2023 du Cnap.

Une autre solution consiste à mobiliser les conservateurs et conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CAOA – CDAOA), ce qui a déjà pu être réalisé dans plusieurs départements (Allier, Ardèche, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, etc.) ou le service régional de l'inventaire (Cher, Eure, Indre, etc.) ou encore la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (Gers, Tarn).

Enfin, les institutions déposantes ont la possibilité d'organiser un récolement à distance, effectué par le dépositaire. Bien entendu, ce type d'opération n'est pas aussi satisfaisant qu'un récolement sur place pour beaucoup de déposants ; pour autant, un récolement à distance sera toujours plus satisfaisant que pas de récolement du tout.

1.2 Les résultats des récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Centre des monuments nationaux	563	563	-	0 %
Centre national des arts plastiques	385	287	98	27 %
Manufactures nationales				
dont Manufacture de Sèvres	143	142	1	0,70 %
dont Mobilier national	14	14	-	0 %
Musée de l'armée	319	231	88	27 %
Musées du ministère de la culture	1 279	1 063	216	16,5 %
TOTAL	2 703	2 300	403	14,3 %

Source : rapports de récolement des déposants

Le détail des récolements figure en [annexe 5](#).

Si l'on considère l'ensemble des récolements ainsi que les biens retrouvés depuis le récolement (cf § 2.2), le nombre de biens recherchés s'élève à 386, soit 14,3 % des dépôts récolés dans ce département : un résultat supérieur à la moyenne des 91 départements⁵ déjà étudiés par la CRDOA (5,59 %).

1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient⁶, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas toujours respectée. Le respect de cette obligation est pourtant essentiel pour permettre le rapprochement des données des dépositaires avec celles des déposants, afin de faciliter les récolements et, le cas échéant, de réagir rapidement en cas de disparition d'une œuvre.**

Dans le cas du réseau préfectoral, les préfectures et sous-préfectures adressent leur état annuel à la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur (DEPAFI), qui centralise les remontées et en communique la synthèse aux déposants concernés et à la CRDOA.

⁵Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpl>

⁶Obligation réglementaire pour les bénéficiaires des dépôts du Cnap et des manufactures nationales.

La CRDOA a comparé les chiffres transmis par la DEPAFI en 2025⁷ et les chiffres des rapports de récolelement des déposants : il apparaît que 18 œuvres non localisées en provenance du Cnap et 1 œuvre non localisée de la manufacture de Sèvres ne figurent pas dans ce recensement.

La CRDOA invite donc la préfecture du Maine-et-Loire à prendre en considération l'ensemble des dépôts qui lui ont été consentis, notamment les œuvres manquantes qui doivent continuer à figurer dans les états annuels de la préfecture, au regard du caractère inaliénable de ces œuvres.

1.4 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, sans respecter la règle selon laquelle tout déplacement d'une œuvre déposée doit être autorisé par le déposant. C'est le cas de nombreuses œuvres dans le Maine-et-Loire :

- 2 œuvres du Cnap déposées à la préfecture à Angers ont été sous-déposées l'une au musée d'art et d'histoire de Baugé et l'autre à l'école supérieure et d'application du génie à Angers
- 5 œuvres du Cnap déposées à la mairie d'Angers ont été sous-déposées au musée des beaux-arts Saint-Jean d'Angers
- 40 œuvres du musée de la céramique à Sèvres déposées au musée des arts décoratifs ont été sous-déposées au musée des beaux-arts Saint-Jean d'Angers
- 32 œuvres de la manufacture de Sèvres déposées au musée des arts décoratifs ont été sous-déposées au musée des beaux-arts Saint-Jean d'Angers
- 7 œuvres du Cnap déposées au musée des beaux-arts Saint-Jean à Angers ont été sous-déposées dans divers lieux
- Une œuvre du Cnap déposée au musée Jean-Lurçat à Angers a été sous-déposée au musée des beaux-arts Saint-Jean à Angers
- Une œuvre du Cnap déposée au palais de justice d'Angers a été sous-déposée au musée des beaux-arts Saint-Jean à Angers
- Une œuvre du Cnap déposée au musée d'art et d'histoire de Cholet a été sous-déposée à la mairie
- Une œuvre du Cnap déposée au musée d'art et d'histoire de Cholet a été adressée par erreur au musée d'art et d'histoire de Genève
- Une œuvre du Cnap déposée au musée Rodin a été sous-déposée au musée Jules Desbois à Noyant-Villages
- Une œuvre du Cnap déposée au musée de la cavalerie à Saumur a été sous-déposée au musée-château de Saumur
- 5 œuvres du Cnap déposées au château-musée de Saumur ont été sous-déposées, 4 à la mairie de Saumur et une au tribunal de Saumur
- 3 œuvres du Cnap déposées à la mairie de Saumur ont été sous-déposées au château-musée de Saumur
- 1 œuvre du département des peintures du musée du Louvre déposée au château-musée de Saumur a été sous-déposée à la mairie de Saumur

La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation de recueillir l'accord du déposant concerné, préalablement au déplacement d'un bien. La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est préjudiciable au bon déroulement des récolelements : des biens considérés comme recherchés ont souvent en réalité été juste entreposés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA invite le déposant concerné à régulariser ces déplacements avec le dépositaire concerné, afin que l'acte juridique du dépôt (arrêté, convention) coïncide avec son emplacement physique.**

⁷ État annuel dressé en 2024.

2 – Le post-récolelement des dépôts

À l'issue des opérations de récolelement, le déposant doit déterminer les suites réservées aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. [lexique sur le site du ministère de la culture](#)).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolelement faisant apparaître des biens non localisés soit assorti des suites réservées à ces constats. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de prendre les décisions qui s'imposent. Si la décision de suite est un dépôt de plainte ou l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions.

2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés telles qu'indiquées dans les rapports de récolelement et présente la répartition entre les biens qui ont été retrouvés depuis, ceux qui ont fait l'objet d'un classement et ceux qui ont fait ou feront l'objet d'une plainte.

Déposants	Biens recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes
Centre national des arts plastiques	98	10	85	8
Manufacture de Sèvres	1	0	1	0
Musée de l'armée	88	2	85	1
Musées du ministère de la culture	216	5	192	19
TOTAL	389	17	358	28

Source : déposants

Le détail des récolelements figure en [annexe 5](#).

La CRDOA rappelle que les musées nationaux sont tenus de verser les notices de leurs biens manquants, y compris ceux qui les présentent déjà sur leur inventaire en ligne, dans le catalogue des biens manquants de Joconde accessible via POP (la plateforme ouverte du patrimoine du ministère de la culture)⁸⁸.

2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolelement

Certaines œuvres ne sont pas localisées par le déposant au moment du récolelement, mais peuvent être retrouvées ultérieurement, généralement par le dépositaire. Ainsi, 17 œuvres non localisées lors des récolelements ont été retrouvées dans le département du Maine-et-Loire. La liste de ces biens retrouvés figure en [annexe 3](#) de ce rapport.

Ces redécouvertes militent pour qu'avant le récolelement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolter que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolelement et non en aval comme dans l'exemple ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolelement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

⁸⁸ <https://pop.culture.gouv.fr/>

Lorsqu'une œuvre est retrouvée, le dépositaire doit prévenir le déposant concerné qui à son tour alerte la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) et l'OCBC⁹ (sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr), afin de supprimer l'œuvre de la base TREIMA¹⁰, voire de la base de données sur les œuvres d'art volées d'Interpol.

2.3 Plaintes

La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC : TREIMA, et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). Le déposant doit communiquer à la CRDOA chaque copie de procès-verbal de plainte.

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, dimensions, restaurations, marquages, photographies ou iconographie...) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

Déposants	Total des plaintes	Plaintes déposées	Restant à déposer
Centre national des arts plastiques	8	0	8
Musée de l'armée	1	0	1
Musées du ministère de la culture	19	8	11
TOTAL	28	8	20

Source : déposants

Les récolements de œuvres d'art de l'État dans le département du Maine-et-Loire ont donné lieu à 28 plaintes dont 20 reste en attente. Le détail de ces plaintes figure en [annexe 4](#) de ce rapport.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab¹¹, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. **Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle.** Même si la qualité de la photographie n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

Lorsqu'un dépositaire dépose plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, l'information est censée être communiquée à l'OCBC. Or ce n'est pas toujours le cas. **C'est pourquoi la commission demande aux déposants concernés d'adresser systématiquement la copie du dépôt de plainte et le dossier documentaire à l'OCBC (sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr) afin que l'œuvre soit intégrée dans la base TREIMA, voire dans la base de données sur les œuvres d'art volées d'Interpol.**

⁹ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

¹⁰ Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

¹¹ Service du Premier ministre qui coordonne la stratégie de l'administration dans le domaine de la donnée.

2.4 Titres de perception

Qu'elle ait fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, une œuvre d'art recherchée peut, en outre, faire l'objet d'un titre de perception. Le titre de perception est émis en cas de carence manifeste du dépositaire.

Aucun titre de perception n'a été émis pour le département du Maine-et-Loire.

2.5 Classements

358 œuvres recherchées dans le département du Maine-et-Loire ont fait l'objet d'un classement.

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur l'inventaire du déposant, sur le registre des dépôts du dépositaire et dans la base de données de la CRDOA. Les musées nationaux ont par ailleurs l'obligation de verser les œuvres disparues qui leur sont affectées dans le catalogue des biens manquants sur Joconde.

Conclusion

Factuellement, le taux de récolelement des biens déposés dans le Maine-et-Loire est très satisfaisant (99,9 %), à comparer aux 88,84 % de la moyenne des départements français. Toutefois, les fréquences de récolelement ne sont pas toutes satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux déposants : en effet, en ne considérant que les récolelements effectués au cours des 10 dernières années (puisque un récolelement doit être renouvelé tous les 10 ans), le taux de récolelement réel pour le département du Maine-et-Loire tombe à 71 %. Au jour de la publication de ce rapport, la CRDOA n'a pas connaissance de programmation de récolelement dans ce département.

Consciente des difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les déposants, la CRDOA préconise que ces derniers développent le principe du mandat : le déposant qui organise une mission de récolelement in situ en profite pour récoler, pour le compte des autres déposants, ce qui peut raisonnablement l'être.

Une autre solution consiste à mobiliser systématiquement les conservateurs et conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CAOA – CDAOA) et à systématiser les récolelements à distance, c'est-à-dire confier au dépositaire le soin de diligenter le récolelement sous le contrôle du déposant.

Une attention particulière doit être apportée au nombre de plaintes demandées par les déposants et non encore déposées : 20. La CRDOA veillera particulièrement à ce point dans le suivi de ce rapport.

L'entreprise générale de récolelement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français. A ce titre, la CRDOA reste en soutien de tout déposant ou dépositaire qui en émettrait le besoin.

Annexe 1 : textes de références

- **Code général de la propriété des personnes publiques** : [article L. 2112-1 : domaine public mobilier](#)
- **Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations**
- **Textes instituant la CRDOA** : [articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine](#)
- **Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :**
 - **Centre national des arts plastiques** : [articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine](#)
 - **Manufactures nationales** : [décret 2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay](#)
 - **Mobilier national** : [articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine et arrêté du 18 mars 2025](#)
 - **Service des musées de France** : [articles D. 423-9 à D.423-18 et R. 451-26 à R. 451-28 du code du patrimoine](#)
 - **Instruction N° 97/DEF/DMPA/DPC** organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère de la défense et **Instruction n° 303/DEF/SGA** définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur.

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depôts-d-œuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement

17 œuvres, non localisées au moment des récolements, ont été retrouvées après ex-post par les dépositaires, dont 10 du Cnap :

Deux œuvres déposées à l'évêché d'Angers :

1. *Les Quatre évangélistes* de Xavier Alphonse Monchablon, peintures (FNAC PFH-3398) à l'église communale de St-Mathurin-sur-Loire
2. *Louis IX et ses trois intimes* de Désiré François Laugée, peinture (FNAC PFH-3399) à la conservation départementale

Trois œuvres déposées à la préfecture à Angers :

3. *Fleurs* de Louis Degallaix, dessin (FNAC 2614) à la résidence du préfet
4. *François Boucher* de Mme Léon Bertaux, sculpture (FNAC 325) à la résidence du sous-préfet de Segré
5. *Impératrice Eugénie* de Valentine Milh, peinture (PFH-3301) à la résidence du sous-préfet de Segré

Une œuvre déposée au musée d'art et d'histoire de Cholet :

6. *Tête de jeune fille* d'Albert Pommier, sculpture (FNAC 2819) au musée d'art et d'histoire de Genève

Une œuvre déposée à la mairie de Vihiers, aujourd'hui Lys-Haut-Layon :

7. *Les pèlerins d'Emmaüs* de Marie Poisson, peinture (FNAC PFH-3552)

Une œuvre déposée à l'église Saint-Rémy de Saint-Rémy-en-Mauges, aujourd'hui Montrevault-sur-Evre :

8. *La Chananeenne* de Frère Athanase-Martyr (FNAC PFH-3529) au sein de la commune

Une œuvre déposée au château-musée de Saumur :

9. *Roi Louis-Philippe* d'Henri de Saint-Amand (FNAC PFH-3415), dans les réserves du musée

Une œuvre déposée au musée de la cavalerie à Saumur :

10. *Impératrice Eugénie* de Joseph-Nicolas Jouy, peinture (FNAC FH 869-208), au 13^e régiment de dragons parachutistes

Deux œuvres déposées par le musée de l'armée au musée du Génie à Angers, retrouvées dans les réserves du musée :

11. Modèle réduit de barque (O 396 ROB)
12. Modèle réduit de bateau (O 180 PEN)

5 pentures déposées par le musée de Cluny au musée Joseph Denais à Beaufort-en-Vallée, aujourd'hui Beaufort-en-Anjou, retrouvées dans les réserves du musée :

13. 1. Élément de penture (Cl. 18332 i)
14. 2. Élément de penture (Cl. 18332 j)
15. 3. Élément de penture (Cl. 18332 k)
16. 4. Élément de penture (Cl. 18332 m)
17. 5. Élément de penture (Cl. 18332 n)

Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait ou devant faire l'objet d'un dépôt de plainte

28 disparitions dans le Maine-et-Loire ont conduit à des décisions de plaintes : 8 ont été déposées et 20 doivent encore l'être.

Les 20 œuvres manquantes pour lesquelles le déposant a demandé au dépositaire de porter plainte sont :

Cnap, sous-préfecture à Segré-en-Anjou Bleu :

1. *Empereur Napoléon III* de Louis Maillard, peinture (FNAC PFH 867-201)
2. *Patrie intime, paysage d'Eugène Viala*, peinture (FNAC 1428)

Cnap, mairie de Beaulieu-sur-Layon :

3. *N°11 de Mary Dorat*, vase (FNAC 356).

Cnap, mairie déléguée des Rosiers-sur-Loire :

4. *Til-Châtel* de Claire Demartinécourt, peinture (FNAC 13407)
5. *Intérieur morvandiau* de Lucien Labille, peinture (FNAC 13409)
6. *Paysage abyssin (Harrar)* d'Henry de Monfreid, peinture (FNAC 12997)
7. *Anémones et Iris* de Claire Valière, peinture (FNAC 9845)

Cnap, mairie de Saumur :

8. *Portrait de madame Pascau* d'Eugène Pascau (FNAC 17011)

Musée de l'armée (déposant), école du génie à Angers (dépositaire) :

9. *Portrait du général Charon* de Victor Vigot, peinture (19119/3465 DEP)

Musée du château de Versailles, école du génie à Angers :

10. *Bataille de Rocroy, 19 mai 1643* de Joseph Jouy, peinture (MV 82)
11. *Siège de Sierck, 4 septembre 1643* de Joseph Jouy, peinture (MV 85)
12. *Siège de Sierck, 4 septembre 1644* de Joseph Jouy, peinture (MV 86)
13. *Prise de Besançon, 6 février 1668* de Prosper Lafaye, peinture (MV 139)
14. *Prise de Salins, 17 février 1668* de Prosper Lafaye, peinture (MV 140)
15. *Prise du château de Sainte-Anne, février 1668* de Prosper Lafaye, peinture (MV 141)
16. *Portrait de Napoléon Bonaparte* d'Amédée Faure, peinture (MV 4632).

Musée du Louvre (département des peintures), musée des beaux-arts Saint-Jean à Angers:

17. *Persée et Andromède* d'après Véronèse, peinture (INV 154 bis)

Musée du Louvre (département des antiquités grecques, étrusques et romaines), musée Pincé à Angers :

18. *Canthare n°19 de l'envoi de 1863*
19. *Alabastre n°36 de l'envoi de 1863*

Musée du Louvre (département des peintures), château-musée de Saumur :

20. *Portrait en pied de Louis XVI* d'Antoine Callet, peinture (INV 311, MR 1305)

Les 8 plaintes déjà déposées l'ont été à la demande du musée des arts décoratifs pour des objets déposés au musée des beaux-arts Saint-Jean à Angers :

1. Netzuké en forme de chien avec coquillage (5391)
2. Netzuké en forme d'enfant avec tortue (5396)
3. Netzuké (sans numéro d'inventaire)
4. Netzuké en forme de dragon (26173)
5. Netzuké en forme d'acteurs avec escabeau (26327)
6. Netzuké en forme de gnome grimaçant sur un sac (33518)
7. Boîte (11570)
8. Médailon en jade (33409)

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Lieux de dépôts	Déposants	Années	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes
Allonnes	Eglise Saint-Doucelin	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Angers	Artothèque	Cnap	2005	0	40	40	0	0	0	0
Angers	Campus des arts et métiers	Sèvres	2022	0	2	2	0	0	0	0
Angers	Cathédrale Saint-Maurice	Cnap	2005	0	3	0	3	0	3	0
Angers	Centre de conservation et d'études du Maine-et-Loire	CMN	2016	0	535	535	0	0	0	0
Angers	Centre hospitalier universitaire	Cnap	2005	0	8	8	0	0	0	0
Angers	Château d'Angers	MAD	2022	0	1	1	0	0	0	0
Angers	Château d'Angers	Versailles	2024	0	2	2	0	0	0	0
Angers	Ecole du génie	Versailles	1999	0	8	0	8	0	1	7
Angers	Evêché	Cnap	2005	0	4	0	4	2	2	0
Angers	Mairie	Cnap	2005	2	16	10	6	0	6	0
Angers	Musée des beaux-arts	Cluny	2023	0	39	10	29	0	29	0
Angers	Musée des beaux-arts	CMN	2016	0	28	28	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Cnap	2005	0	130	116	14	0	14	0
Angers	Musée des beaux-arts	Louvre-DOA	2024	0	2	2	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Louvre-DP	2024	0	17	16	1	0	0	1
Angers	Musée des beaux-arts	Louvre-DS	2017	0	3	2	1	0	1	0
Angers	Musée des beaux-arts	MAD	2022	0	108	86	22	0	14	8
Angers	Musée des beaux-arts	MCS	2022	0	47	3	44	0	44	0
Angers	Musée des beaux-arts	MNAM	2002	0	4	4	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	MuCEM	1999	1	23	0	23	0	23	0
Angers	Musée des beaux-arts	Orsay	2022	0	15	15	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Sèvres	2022	0	1	1	0	0	0	0
Angers	Musée du Génie	Armée	2016	0	124	86	38	2	35	1
Angers	Musée Jean Lurçat	Cnap	2005	0	3	3	0	0	0	0
Angers	Musée Jean Lurçat	MNAM	2025	0	2	2	0	0	0	0

Communes	Lieux de dépôts	Déposants	Années	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes
Angers	Musée Pincé	Guimet	2024	0	8	6	2	0	2	0
Angers	Musée Pincé	Louvre-DAE	2019	0	49	45	4	0	4	0
Angers	Musée Pincé	Louvre-DABCO	2004	0	34	32	2	0	2	0
Angers	Musée Pincé	Louvre-DAGER	2024	0	21	8	13	0	11	2
Angers	Musée Pincé	Louvre-DAO	2024	0	2	2	0	0	0	0
Angers	Palais de justice	Cnap	2005	0	4	1	3	0	3	0
Angers	Préfecture	Cnap	2005	0	29	8	21	3	18	0
Angers	Préfecture	Sèvres	2022	0	3	2	1	0	1	0
Angers	Université d'Angers	Cnap	2005	0	2	1	1	0	1	0
Baugé-en-Anjou	Musée	Cnap	2005	0	3	3	0	0	0	0
Baugé-en-Anjou	Musée d'art et d'histoire	Versailles	2013	0	1	1	0	0	0	0
Beaufort-en-Anjou	Eglise Notre-Dame	Cnap	2005	0	2	2	0	0	0	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Cluny	2024	0	162	153	9	5	4	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Guimet (Asie)	2004	0	73	73	0	0	0	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Guimet (Florence)	2024	0	16	15	1	0	1	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Louvre-DABCO	2024	0	76	73	3	0	3	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Louvre-DAE	2006	0	479	429	50	0	50	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Orsay	2013	0	1	1	0	0	0	0
Beaufort-en-Anjou	Musée Joseph Denais	Sèvres	2007	0	102	102	0	0	0	0
Beaulieu-sur-Layon	Mairie	Cnap	2019	0	7	6	1	0	0	1
Beaupréau-en-Mauges	Eglise Notre-Dame	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Beaupréau-en-Mauges	Eglise Notre-Dame	Louvre-DP	2024	0	1	0	1	0	1	0
Beaupréau-en-Mauges	Eglise Saint-Martin	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Beaupréau-en-Mauges	Eglise Saint-Pierre	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Beaupréau-en-Mauges	Mairie	Louvre-DP	2024	0	1	0	1	0	1	0
Brissac Loire Aubance	Eglise paroissiale	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Brissac Loire Aubance	Eglise Saint-Pierre	Louvre-DP	2024	0	1	1	0	0	0	0
Brissac Loire Aubance	Mairie	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Candé	Centre hospitalier Erdre-et-Loire	Cnap	2019	0	2	2	0	0	0	0

Communes	Lieux de dépôts	Déposants	Années	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes
Chalonnnes-sur-Loire	Mairie	Cnap	2019	0	3	3	0	0	0	0
Chemillé-en-Anjou	Eglise Saint-Vincent	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Chemillé-en-Anjou	Eglise Saint-Vincent	Louvre-DP	2024	0	1	1	0	0	0	0
Chemillé-en-Anjou	Mairie	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Cholet	Eglise Notre-Dame	Louvre-DP	2024	0	1	0	1	0	1	0
Cholet	Eglise Saint-Pierre	Louvre-DP	2024	0	1	1	0	0	0	0
Cholet	Mairie	Cnap	2005	0	8	3	5	0	5	0
Cholet	Mairie	Mobilier national	2004	0	10	10	0	0	0	0
Cholet	Musée d'art et d'histoire	Cnap	2005	0	27	19	8	1	7	0
Cholet	Musée d'art et d'histoire	Louvre-DP	2024	0	23	23	0	0	0	0
Cholet	Musée d'art et d'histoire	MNAM	2002	0	2	2	0	0	0	0
Cholet	Musée d'art et d'histoire	Orsay	2013	0	6	6	0	0	0	0
Cholet	Sous-préfecture	Cnap	2005	0	1	0	1	0	1	0
Gennes-Val-de-Loire	Eglise Saint-Hilaire	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Gennes-Val-de-Loire	Eglise Saint-Vétérin	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Gennes-Val-de-Loire	Mairie	Cnap	2019	0	4	0	4	0	0	4
Grez-Neuville	Mairie	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Le Puy-Notre-Dame	Eglise Notre-Dame	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Les Ponts-de-Cé	Mairie	Cnap	2019	0	3	1	2	0	2	0
Les Rairies	Eglise de l'Ascension	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Loiré	Eglise Saint-Caprais	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Loire-Authion	Eglise Saint-Mathurin	Cnap	2019	0	4	4	0	0	0	0
Longué-Jumelles	Mairie	Mobilier national	2023	0	4	4	0	0	0	0
Longuenée-en-Anjou	Château - EPCC Anjou Théâtre	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Longuenée-en-Anjou	Eglise Saint-Symphorien	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Lys-Haut-Layon	Eglise Saint-Nicolas	Cnap	2019	0	2	0	2	1	1	0
Montreuil-Juigné	Eglise Saint-Etienne	Cnap	2019	0	2	1	1	0	1	0
Montrevault-sur-Evre	Eglise Saint-Rémy	Cnap	2019	0	1	0	1	1	0	0
Montsoreau	Eglise Saint-Pierre	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0

Communes	Lieux de dépôts	Déposants	Années	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes
Noyant-Villages	Mairie	Cnap	2005	0	1	1	0	0	0	0
Noyant-Villages	Musée Jules Desbois	Cnap	2005	0	2	2	0	0	0	0
Noyant-Villages	Musée Jules Desbois	Orsay	2013	0	3	3	0	0	0	0
Noyant-Villages	Musée Jules Desbois	Rodin	2018	0	1	1	0	0	0	0
Ombrée d'Anjou	Institution libre	Louvre-DP	2024	0	3	3	0	0	0	0
Orée d'Anjou	Eglise Notre-Dame	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Orée d'Anjou	Eglise Sainte-Madeleine	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Orée d'Anjou	Eglise Saint-Pierre	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0
Orée d'Anjou	Mairie	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Armée	2015	0	15	12	3	0	3	0
Saumur	Château-musée	Cnap	2005	0	25	23	2	1	1	0
Saumur	Château-musée	Guimet	1999	0	4	4	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Louvre-DAGER	2024	0	13	13	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Louvre-DAO	2024	0	8	8	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Louvre-DOA	2024	0	2	2	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Louvre-DP	2024	0	7	6	1	0	0	1
Saumur	Château-musée	MAD	2003	0	4	4	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	MCS	2022	0	3	3	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Sèvres	2022	0	35	35	0	0	0	0
Saumur	Mairie	Cnap	2005	0	7	4	3	0	2	1
Saumur	Musée de la cavalerie	Armée	2015	0	168	121	47	0	47	0
Saumur	Musée de la cavalerie	Cnap	2005	0	3	1	2	1	1	0
Saumur	Musée de la cavalerie	MQB	2023	0	1	1	0	0	0	0
Saumur	Musée des blindés	Armée	2015	0	12	12	0	0	0	0
Saumur	Sous-préfecture	Cnap	2005	0	2	1	1	0	1	0
Segré-en-Anjou Bleu	Mairie de Châtelais	Cnap	2019	0	3	2	1	0	1	0
Segré-en-Anjou Bleu	Mairie de Segré	Cnap	2019	0	2	2	0	0	0	0
Segré-en-Anjou Bleu	Sous-préfecture	Cnap	2019	0	5	1	4	0	2	2
Sèvremoine	Eglise Saint-Martin	Cnap	2019	0	1	0	1	0	1	0

Communes	Lieux de dépôts	Déposants	Années	A récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes
St-Clément-de-la-Place	Eglise Saint-Clément	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
St-Georges-sur-Loire	Eglise Saint-Georges	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Trélazé	Eglise paroissiale	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0
Val-du-Layon	Eglise Saint-Aubin	Cnap	2019	0	2	2	0	0	0	0
Totaux				3	2 703	2 300	403	17	358	28

Vert : récolement effectué lors des 10 dernières années – Jaune : récolement à renouveler - Bleu : les biens restent à récolter

Armée : musée de l'armée

CMN : Centre des monuments nationaux

Cnap : Centre national des arts plastiques

Cluny : musée national du Moyen Age – thermes et hôtel de Cluny

Guimet : musée des arts asiatiques Guimet

Guimet (Asie), Guimet (Florence) : lieux des fouilles où les biens ont été découverts

Louvre-DABCO : département des arts de Byzance et des chrétientés en Orient du musée du Louvre

Louvre-DAE : département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Louvre-DAGER : Louvre-département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Louvre-DAO : département des antiquités orientales du musée du Louvre

Louvre-DOA : département des objets d'arts du musée du Louvre

Louvre-DP : Louvre -département des peintures du musée du Louvre

Louvre-DS : département des sculptures du musée du Louvre

MAD : musée des arts décoratifs

MCS : musée de la céramique à Sèvres

MNAM : musée national d'art moderne (Centre national d'art et de culture Georges Pompidou)

MQB : musée du quai Branly

MUCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay : musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Rodin : musée Rodin

Sèvres : Manufacture de Sèvres

Versailles : musée des châteaux de Versailles et de Trianon